

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 15

Objet : Mise en location de
l'Atelier 7.7

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Agglomération agréée E-lequlite.com

99_DE-004-200067437-2022.06.15-15_15.06.2022

Monsieur KUHN Francis, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération a la volonté de devenir un territoire de pleine santé et porte ainsi une dynamique de projets sur l'ensemble du territoire et des composantes pour devenir un lieu de référence pour la remise en forme, la prévention de la perte d'autonomie et le bien vivre de manière générale.

L'atelier 7.7 situé à proximité de la maison de santé de Digne-les-Bains est un living lab spécialisé sur la prévention santé et la perte d'autonomie avec pour objectif affiché de faire monter en compétence le territoire sur ces deux thématiques. Il est équipé d'un appartement témoin pensé par des ergothérapeutes et d'un espace de réunion. Véritable lieu d'innovation en milieu ouvert, l'Atelier 7.7 a pour vocation de créer de nouveaux produits et services utiles au territoire dans le secteur de la Silver Economie, en plaçant l'usager (senior/aidant) au centre du processus de réflexion. L'investissement a été financé principalement par le projet européen ALCOTRA clip e-santé silver économie.

Aujourd'hui plusieurs structures et professionnelles du territoire utilisent l'atelier 7.7 :

- La formation (ADMR, IPSI, Lycée Beau De Rochas...)
- Leurs activités avec des clients (enseignant en activités physiques adaptées)
- L'innovation en matière de prévention et maintien à domicile (EPHAD, chercheurs)

L'atelier 7.7 comporte de nombreux outils dont le simulateur de vieillissement et de handicap PREVENT'EURE. Le simulateur se compose de différents éléments : lunettes pour simuler une pathologie visuelle, coudeillère et genouillère pour entraver la mobilité, casque pour réduire l'audition... dans le but de placer les personnes dans la peau d'une personne âgée et de les sensibiliser les personnes aux effets du vieillissement. Plusieurs structures du territoire sont intéressées pour l'utilisation du simulateur de vieillissement, des organismes de formations pour mettre les futurs professionnels du service à la personne dans la peau de personnes âgées, des institutionnels pour le faire essayer lors d'événement, etc.

De plus dans le cadre des expérimentation terrains du programme ALCOTRA l'atelier 7.7 a acquis des outils multimédias : 6 casques de réalité virtuelle Oculus Quest2 V2, 10 tablettes Android Samsung Galaxy Tab A8 et 10 montres connectés sport Fitbit Sense Noir.

Les 6 casques de réalité virtuelle Oculus QUEST, en plus d'offrir une activité de dépaysement en restant chez soi sont également utilisés afin d'améliorer les capacités cognitives de nombreux seniors. En effet, arpenter régulièrement des univers virtuels en 3D améliorera la perception des volumes et les repères spatiaux des usagers pratiquant la réalité virtuelle.

Les tablettes sont actuellement utilisées pour des activités de stimulation cognitive à domicile via des jeux sérieux, et pourront être réemployé dans un cadre similaire à la fin du programme ALCOTRA le 26 aout 2022.

Les montres sont-elles utilisées dans le cadre de la maison sport santé PASS, pour permettre un suivit plus précis aux enseignants sur l'évolution des patients.

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/08/2022

Application e-services E-logai sp-com

99_DE-004-200067437-20220615-16_16062022

Il vous est proposé :

- De décider de la mise en location du simulateur de vieillissement et d'handicap PREVENT'EURE pour un tarif de 50€ la journée.
- De décider de la mise en location des casques de réalité virtuelle Oculus Quest2 V2 pour un tarif de 20€ la journée pour un casque soit 120€ pour les 6. Et d'un tarif de 10€ la demi-journée pour un casque et 60€ pour les 6.
- De décider la mise en location des Tablettes Android Samsung Galaxy Tab A8 au tarif de 20€ la journée pour une tablette soit 200€ pour les 10. Et d'un tarif de de 10€ la demi-journée pour une tablette et 100€ pour les 10.
- De décider la mise en location des Montre sport Fitbit Sense au tarif de 10€ la journée pour une montre soit 100€ pour les 10. Et d'un tarif de de 5€ la demi-journée pour une montre et 50€ pour les 10.
- D'autoriser la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée F. Ingalta.com

98_DE-004-200067497-20220616-16_15 062022

